



VOTRE ACCÈS
À LA JUSTICE

DAS Affaires

L'assurance de protection juridique pour vos affaires

Faciliter l'accès à la justice

Qu'il soit lié à vos employés, fournisseurs, clients ou entrepreneurs ou encore aux autorités fiscales, un problème juridique peut avoir des répercussions importantes sur les activités de votre entreprise, sans compter le stress, les perturbations et les frais élevés que cela entraîne.

Le saviez-vous?

414 \$

Taux horaire moyen d'un
avocat expérimenté¹

73 %

des propriétaires d'entreprise estiment qu'un
problème juridique aurait un effet notable sur
leurs finances²

15,000 \$

Le coût moyen d'un procès
civil de deux jours¹

Lorsque vous souscrivez un contrat DAS Affaires, vos frais juridiques sont couverts lorsque votre entreprise est confrontée à un litige assuré. Vous êtes ainsi en mesure de défendre ou faire valoir vos droits devant les tribunaux, et de reprendre les rênes de votre entreprise sans mettre vos finances en péril.

Un contrat DAS Affaires comble les lacunes de votre assurance commerciale et :

- protège votre entreprise contre les répercussions financières de frais juridiques élevés;
- vous donne les outils nécessaires pour défendre ou faire valoir vos droits;
- vous procure un accès en tout temps à des conseils juridiques d'ordre général.

De nos jours, une assurance de frais juridiques est primordiale

¹ Sondage du magazine Canadian Lawyer, avril 2018

² www.das.ca/accesjustice





VOTRE ACCÈS
À LA JUSTICE

DAS Affaires

L'assurance de protection juridique pour vos affaires

Défendez et faites valoir vos droits

- **LITIGES LIÉS AU TRAVAIL :**
Si vous êtes poursuivi par un employé ou un ancien employé.
- **DÉFENSE JURIDIQUE :**
Si votre entreprise est accusée au criminel ou visée par une enquête policière ou une enquête de l'organisme chargé de la santé et de la sécurité au travail.
- **LITIGES CONTRACTUELS ET RECOUVREMENT DE CRÉANCES :** (garantie facultative)
Si vous êtes impliqué dans un conflit avec un client ou un fournisseur relativement à une rupture de contrat ou au non-paiement d'un montant dû.
- **PROTECTION DU PERMIS OBLIGATOIRE :**
Si le permis de votre entreprise est suspendu, modifié ou résilié.
- **PROTECTION DES BIENS ET DE LA PROPRIÉTÉ :**
Si vous subissez des dommages à la suite d'une nuisance ou une atteinte à votre droit de propriété.
- **DOMMAGES CORPORELS :**
Si vous ou un de vos employés êtes victime d'un accident de travail attribuable à la négligence d'une autre personne.
- **PROTECTION FISCALE :**
Si vous faites l'objet d'une vérification fiscale ou si vous souhaitez porter en appel une décision de l'Agence du revenu du Canada.

Accès facile et illimité à des conseils juridiques en tout temps

De l'aide et des conseils judiciaires sont au bout du fil. Nos avocats répondent rapidement à vos questions et vous recommandent clairement la marche à suivre. Si vous êtes confronté à un problème juridique potentiel ou réel, nous vous encourageons à nous appeler aussi souvent que nécessaire pour avoir l'esprit tranquille.

À propos de DAS Protection juridique

DAS est le chef de file de l'assurance de frais juridiques au Canada et un agent général administrateur qui se consacre exclusivement à ce type d'assurance. En collaboration avec nos courtiers et partenaires, nous mettons au point des solutions qui facilitent l'accès à la justice afin que les particuliers, les familles et les propriétaires d'entreprise du Canada puissent faire valoir leurs droits, protéger leurs finances et agir en toute confiance en cas de litige imprévu. Les contrats d'assurance de frais juridiques de DAS sont souscrits par La Compagnie d'assurance Temple. DAS et La Compagnie d'assurance Temple sont membres du groupe Munich Re.

Communiquez avec votre courtier pour en savoir plus sur DAS Affaires

Visitez-nous en ligne à www.das.ca